

(1)

(N^o 98.)

Chambre des Représentants.

(SÉANCE DU 18 FÉVRIER 1887.)

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

EXPOSÉ GÉNÉRAL.

MESSIEURS,

Par ordre du Roi et se conformant à la loi sur la comptabilité de l'État, le Gouvernement a l'honneur de présenter à la Chambre -- en douze projets de loi distincts -- le projet de Budget général pour l'exercice 1888. Le Budget des Recettes et des Dépenses pour Ordre, du même exercice, fait l'objet d'un treizième projet de loi spécial.

Afin de mettre la Législature à même de comparer les propositions budgétaires qui lui sont soumises pour l'exercice futur avec les Budgets votés ou restant à voter pour l'exercice en cours, on a dressé le tableau ci-après, qui fait ressortir, globalement par budget, les différences en plus ou en moins.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS			DIFFÉRENCE entre les crédits des exercices 1887 et 1888.	
	votés pour l'exercice 1886.	votés ou demandés pour l'exercice 1887.	proposés pour l'exercice 1888.	En plus.	En moins.
Dettes publiques	103,662,553 77	100,873,561 30	96,102,231 83	»	4,771,329 47
Dotations	4,587,940 »	4,624,940 »	4,568,675 »	»	56,265 »
Ministère de la Justice	15,364,741 »	15,126,361 »	15,426,361 »	300,000 »	»
— des Affaires Étrangères	2,372,985 »	2,377,020 »	2,377,020 »	»	»
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	22,075,171 »	21,644,764 »	21,829,764 »	185,000 »	»
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	16,653,856 »	16,756,671 »	16,712,281 »	»	44,390 »
— des Chemins de fer, Postes et Télé- graphes	85,524,849 ⁽¹⁾ »	83,968,550 »	83,850,116 »	»	118,434 »
— de la Guerre	45,624,100 »	45,624,100 »	46,003,270 »	379,170 »	»
Gendarmerie	3,711,550 ⁽²⁾ »	3,976,550 »	3,946,000 »	»	30,550 »
Ministère des Finances	15,302,155 »	15,291,655 »	15,290,905 »	»	750 »
Non-Valeurs et Remboursements	1,687,000 »	1,687,000 »	1,636,500 »	»	50,500 »
	316,566,900 77	311,951,172 30	307,743,123 83	864,170 »	5,072,218 47
				— 4,208,048 47	
Voies et Moyens	320,169,728 »	314,421,809 »	313,661,559 »		
	+3,602,827 23	+2,470,636 70	+5,918,435 17		

(1) Y compris un crédit supplémentaire de 40,000 francs alloué par la loi du 21 mai 1886.

(2) — — — — — 217,750 — — — — — 23 — — — — —

D'après ce tableau, la balance du projet de Budget général pour l'exercice 1888 s'établit comme il suit :

Voies et Moyens	fr. 313,661,559 »
Dépenses	307,743,123 83
	<hr/>
Excédent de recettes fr.	5,918,435 17

On le voit, l'équilibre budgétaire se raffermir d'année en année. Il convient d'ajouter, cependant, que le Budget de la Dette publique ne comprend pas de crédit — on en fait connaître plus loin les motifs — pour le service des intérêts et frais des capitaux nécessaires aux Dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année 1888.

Service ordinaire.

Les évaluations de recette et les prévisions de dépense, pour le service ordinaire, sont établies avec une grande modération mais de manière toutefois, relativement aux dépenses, que le Gouvernement n'ait pas à demander de crédits supplémentaires.

A. *Voies et Moyens.* — Comparativement aux évaluations du Budget des Voies et Moyens voté pour l'exercice 1887, les évaluations pour l'exercice 1888 accusent une différence en moins de 760,250 francs. Cette différence résulte d'augmentations et de diminutions sur différents articles, dont suit le détail :

	DIFFÉRENCES.	
	En plus.	En moins.
ART. 1 ^{er} . Contribution foncière	183,400	»
— 2. Contribution personnelle	132,000	»
— 3. Patentes	166,000	»
— 4. Redevances sur les mines	9,500	»
— 5. Douanes	»	824,500
— 6. Accises	647,500	»
— 11. Droits de succession.	100,000	»
— 14. Naturalisation	5,000	»
— 19. Chemins de fer	500,000	»
— 20. Télégraphes	136,700	»
— 21. Postes	238,050	»
— 23. Produit du passage d'eau d'An- vers à la Tête-de-Flandre	10,000	»
— 26. Forêts	»	40,000
— 28. Établissements et services régis par l'État	»	10,000
— 29. Produits divers et accidentels	20,000	»
	<hr/>	<hr/>
À REPORTER	2,148,150	874,500

	DIFFÉRENCES.	
	En plus.	En moins
REPORT	2,148,150	874,500
ART. 30. Revenus des domaines	»	80,000
— 31. Postes. — Services régis par l'État	»	20,000
— 33. Produit de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.	»	200,000
— 35. Droits de chancellerie	»	500
— 36. Droits de pilotage	20,000	»
— 37. Droits de fanal	20,000	»
— 43. Fonds d'amortissement demeurés sans emploi.	»	1.889.000
— 47. Recouvrements d'avances faites par les divers Départements	»	30,000
— 57. Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le Palais de Justice de Bruxelles.	4,000	»
— 58. Parts des provinces et des communes dans le payement des pensions des instituteurs	141,600	»
	<hr/>	<hr/>
	2,333,750	3,094,000
	<hr/>	<hr/>
EN MOINS . . . fr.	760,250	

Une note préliminaire placée en tête du projet de Budget des Voies et Moyens contient des explications relativement à chaque différence en plus ou en moins.

B. *Dépenses.* — En ce qui concerne les dépenses proposées pour l'exercice 1888, la différence en moins, prise globalement, est de fr. 4,208,048 47, par rapport à l'exercice 1887; elle résulte d'augmentations et de diminutions expliquées en détail dans une note préliminaire précédant chaque projet de loi de Budget.

On croit néanmoins devoir indiquer sommairement ici les différences les plus importantes par Budget.

1° *Dette publique.* — La différence en moins est de 4,771,329 francs 47 ; elle est la conséquence de la conversion du 4 en 3 $\frac{1}{2}$ p. c. ;

2° *Justice.* — L'augmentation de 300,000 francs est pétitionnée pour mettre l'allocation des frais de justice en matière criminelle en rapport avec les besoins ;

3° *Intérieur et Instruction publique.* — La différence en plus, soit 185,000 francs, est demandée en grande partie pour les besoins de l'instruction primaire ;

4° *Guerre.* — La différence en plus de 379,170 francs est sollicitée en partie parce que 1888 est une année bissextile. Pour le surplus, cette différence résulte : *a)* d'une augmentation d'effectif (100 pupilles et 62 portiers d'arsenal, etc.) ; *b)* de l'augmentation des crédits consacrés à la remonte de la cavalerie.

Il semble utile d'ajouter que si l'on établit la comparaison entre les dépenses proposées pour 1888, lesquelles s'élèvent à 307,743,123 francs, et celles qui avaient été primitivement proposées pour 1885, soit 329,905,674 francs, la différence en moins en faveur de 1888 est de 22,162,551 francs (329,905,674—307,743,123 = 22,162,551).

Service extraordinaire

Le projet de Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires pour l'exercice 1887 a été déposé à la séance de la Chambre du 8 février 1887. Il eût été impossible de le déposer plus tôt, parce que les besoins n'étaient pas suffisamment connus. A plus forte raison ne pourrait-on, dès maintenant, dresser le même projet de Budget pour l'exercice 1888. Tels sont les motifs pour lesquels le projet de Budget de la Dette publique ne comporte pas de crédit destiné au service des capitaux à emprunter éventuellement pour les travaux publics à exécuter l'an prochain.

Situation du Trésor au 1^{er} Janvier 1887.

La situation du Trésor au 1^{er} Janvier 1887 fait l'objet, comme d'usage, d'un document spécial qui sera déposé prochainement sur le bureau de la Chambre. On pourra constater par cette situation que les prévisions du Gouvernement sont dépassées quant aux résultats définitifs du Budget de l'exercice 1885 et que, pour l'exercice 1886, on peut compter sur un excédent de recettes.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

